
**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE,
L'HABITATION ET L'ENVIRONNEMENT
PROCÈS-VERBAL**

9^e séance tenue le 16 mai 2019 à 11 h 30
Maison du citoyen, salle des Comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Maude Marquis-Bissonnette, présidente – Conseillère – District du Plateau (n° 4)
M^{me} Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)
M. Jocelyn Blondin – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)
M. Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)
M. Marc Carrière, vice-président – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)
M^{me} Véronique Martin – Organisme, communauté économique
M. Benoît Delage – Organisme, environnement
M^{me} Sophie Lamothe – Citoyenne
M^{me} Yolaine Ruel – Citoyenne
M. Howard Powles – Citoyen

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Marc Chicoine – Directeur adjoint, services de proximité et programmes
Edith Gingras – Chef de section, programmes et ententes
David Leclerc – Chef de division, expertise-conseil
Nadine Lafond – Responsable, planification des transports
Charles Hoffman – Chargé de projets, habitation

ABSENCES :

Membres

M. Mario Gauthier – Organisme, développement du territoire
M^{me} Anne Robinson – Organisme, habitation
M. Samy Thomas – Organisme, habitation

Ressource interne

Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

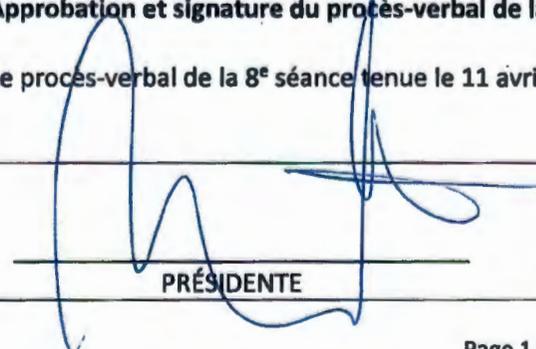
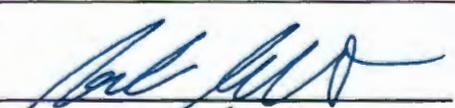
La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 12 h 10.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec ajout, aux varia, d'un point sur le Fonds vert.

3. Approbation et signature du procès-verbal de la 8^e séance tenue le 11 avril 2019

Le procès-verbal de la 8^e séance tenue le 11 avril 2019 est approuvé et signé par la présidente.

 _____ PRÉSIDENTE	 _____ SÉCRÉTAIRE
--	---

4. Date de la prochaine séance (6 juin 2019)

La prochaine séance de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement (CDTHE) aura lieu le jeudi 6 juin 2019. Un bilan des activités de la Commission sera fait lors de cette séance.

5. Mot de la présidente

M^{me} Véronique Martin étant absente à la dernière séance, le prix relève qui lui a été remis par l'Université du Québec en Outaouais est souligné à nouveau par M^{me} la présidente, qui en profite également pour saluer sa contribution pour rendre la ville plus belle.

6. Actualiser le Règlement Programme rénovation Québec 2019-2020

La Ville de Gatineau octroi des subventions par le biais du programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec. Ce programme vise à accorder une subvention aux citoyens pour des travaux de rénovation résidentielle dans certains quartiers. Des modifications au projet de règlement pour la gestion du programme Rénovation Québec de 2019-2020 sont proposées au Conseil municipal afin de moderniser les paramètres de ce programme. Cette actualisation tient également compte des critères du programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

La présentation sur l'actualisation du Règlement PRQ vise à alimenter la réflexion en vue d'une recommandation au conseil municipal sur les modifications à apporter au PRQ. Les objectifs du projet de règlement amendé du PRQ, ainsi que les modifications proposées au domaine d'application, aux bâtiments admissibles, aux exceptions, aux demandes de subvention et aux nouvelles mesures écoénergétiques sont présentés aux membres.

Lors de la présentation, les membres ont formulé des questions et des commentaires concernant:

- La date de construction, la valeur minimale d'un bâtiment et le nombre de soumissionnaires requis pour être admissible au programme;
- Le délai maximal de la validité d'une subvention suite à un rapport d'inspection;
- Les changements proposés au Règlement PRQ et dans le processus administratif permettent d'augmenter le nombre de demandes traitées;
- La liste d'attente à ce programme de subvention, qui a été réduite de cinq à trois ans;
- Les subventions additionnelles pour des mesures écoénergétiques;
- Le programme permet les rénovations extérieures;
- Les maisons patrimoniales du Quartier-du-Musée pourraient voir leur subvention bonifiée comme mesure de transition en attendant le nouveau programme pour le patrimoine bâti;
- Le logement abordable est soutenu par d'autres programmes que le PRQ.

Suite à la présentation, il est proposé par M^{me} Marquis-Bissonnette, et appuyé par M. Lessard, de recommander au conseil d'adopter les modifications proposées au Règlement PRQ, telles que présentées à la Commission.

7. Élaborer une politique sur la nouvelle hiérarchie routière (rues conviviales)

La présentation sur l'élaboration d'une politique sur la nouvelle hiérarchie routière (rues conviviales) vise à alimenter la réflexion. Le vocable « rues complètes » a été changé pour « rues conviviales », puisqu'il s'agit d'un anglicisme et qu'une rue conviviale implique plus un milieu de vie qu'un axe de transport. La nouvelle politique portera donc sur les rues conviviales.

La présentation fait état du contexte actuel des liens routiers sur le territoire de la Ville, les étapes subséquentes en vue d'une recommandation au conseil à l'hiver 2020, la définition de l'approche et d'une rue conviviale, ainsi que la nouvelle classification proposée des différents types de rues.

Durant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Le coût pour l'aménagement d'une rue conviviale n'a pas encore été estimé;
- La réflexion sur la marge de recul des bâtiments viendra à une étape subséquente;
- Des précisions sur la rue de type 1 et l'aménagement d'un trottoir d'un seul côté de la rue;
- La largeur des voies de circulation en fonction de la limite de vitesse;
- Les rues locales qui deviennent des voies de contournement aux heures de pointe, et les aménagements possibles pour contrer ce phénomène;
- Intégrer à la réflexion la largeur des emprises, les aménagements aux intersections, les traverses sécuritaires selon les types de rues, les entrées charretières, les mobiliers urbains et l'intégration de placettes et définir des normes pour ces aménagements;
- Mieux planifier l'aménagement de mobilier de la Société de transport de l'Outaouais selon l'achalandage;
- S'inspirer des trottoirs en Europe, qui ne sont pas inclinés lorsqu'il y a des entrées charretières, favorisant ainsi le confort des piétons;
- Considérer un pourcentage ou ratio de végétation exigé;
- Les applications mobiles de circulation poussent les automobilistes vers de fausses rues locales;
- Revoir la place accordée aux stationnements sur rue;
- Les rues existantes qui seront réaménagées auront des contraintes, contrairement aux nouvelles rues;
- Les voies d'accotement sur certaines rues pourraient disparaître;
- La largeur des trottoirs, le vieillissement de la population et l'accessibilité universelle;
- Les objectifs de bornes de recharges sur les rues commerciales sont à définir;
- Le contre-exemple du boulevard Gréber, qui aurait dû avoir un terre-plein en son centre sur toute sa longueur;
- Voir la possibilité d'imposer des pourcentages de rues de types 1 et 2 aux entrepreneurs; ces types de rues sont des lieux de rencontres;
- La priorisation des usages lorsque l'emprise ne sera pas suffisante;
- Les risques d'emportière lorsque la bande cyclable se situe entre les voies automobiles et les stationnements sur rues;
- Obtenir les avis de Vélo Québec et Piétons Québec sur les meilleures pratiques en matière d'aménagements cyclistes et piétons;
- La limite de vitesse dans les rues locales sans trottoirs devrait être à 30 km/h;
- Évaluer la possibilité d'intégrer d'autres types de matériaux dans la fabrication de trottoirs (ex. : verre, maintenant normé);
- Prendre en considération les handicaps visuels dans l'aménagement de rues piétonnes; des contrastes sont nécessaires.
- Favoriser un trottoir large d'un seul côté à deux trottoirs étroits des deux côtés de la rue et s'assurer d'un bon déneigement de ce trottoir.

Suite à ces questions, réponses et commentaires, l'administration poursuivra son analyse en tenant compte des commentaires reçus afin de peaufiner la politique et définir des méthodes de priorisation lorsque l'emprise ne permet pas tous les aménagements. Ce sujet sera de retour à la Commission au début de l'année 2020.

8. Période de questions de citoyennes et citoyens

Arrivée de M. René Leduc et de M^{me} Dian Paré de l'Association pour l'environnement du quartier Limbour (APEL).

En tant que représentant de l'APEL, M. Leduc présente quelques faits, statistiques et projections sur l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique, ainsi que leur effet sur l'écologie. Il cite quelques exemples d'actions qu'ont pris d'autres municipalités, visant particulièrement à bannir ce type de bouteille et à rendre plus accessibles les fontaines d'eau dans les lieux stratégiques. Il propose ensuite des mesures sur lesquelles la Ville de Gatineau pourrait agir immédiatement. Ces mesures s'arriment au Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Gatineau.

Suite à la présentation, M^{me} la présidente précise que cette réflexion sera en début d'année 2020. Elle mentionne qu'il faudra également s'assurer de promouvoir les saines habitudes de vie, afin de ne pas faire un transfert vers les boissons sucrées. Elle précise qu'au niveau des événements, la Ville de Gatineau est actuellement à l'avant-garde dans le tri des matières résiduelles. Elle invite ensuite M. Leduc et M^{me} Paré à se présenter à la séance du conseil municipal.

Départ de M. René Leduc et de M^{me} Diane Paré.

9. Varia

a) Fonds vert

En tant que membre du comité d'évaluation du fonds vert, M^{me} Martin souhaite revenir sur son expérience. Le Fonds vert est un formidable outil pour la Ville de Gatineau. Ceci dit, pour le prochain appel d'offres qui aura lieu probablement à l'automne, elle considère qu'il serait important de bonifier la structure d'évaluation des projets soumis au Fonds vert. Elle considère également que la Commission, au moment opportun, devrait être resollicitée pour lui permettre de contribuer à l'évaluation des projets.

Une membre demande si la Commission peut faire une suggestion au conseil sur l'utilisation de la somme résiduelle du Fonds vert. On lui répond que si la Commission souhaite se pencher là-dessus, elle devra obtenir un mandat du conseil municipal pour permettre l'ajout de ce mandat au plan d'action de la Commission.

10. Levée de la séance.

La séance est levée à 14 h 35.